

DIAGNOSTIC PEMD – ind.1

PRODUITS-ÉQUIPEMENTS-MATÉRIAUX-DÉCHETS

Opération de démolition de l'école maternelle et centre de loisir ARC-EN-CIEL

92 Avenue de Paris, 92020 CHATILLON

05/06/2026



1. Contexte de l'opération

- I. Présentation de l'opération
- II. La mission - contenu et méthodologie
- III. La mission - limite de prestation et réserves
- IV. Etude documentaire site et bâtiment

2. Inventaire et caractérisation

- I. Méthodologie du diagnostic PEMD : hypothèses retenues
- II. Inventaire des PEMD

3. Préconisation pour la gestion et valorisation des PEMD, estimation du taux de valorisation matière et cout économique

- I. Synthèse quantitative par famille de matériaux
- II. Identification des filières – Déchets
- III. Identification des filières – Réemploi
- IV. Faisabilité du réemploi
- V. Opportunités réemploi

4. Annexes

CONTEXTE DE L'OPERATION

I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Ce Diagnostic PEMD* rédigé par Backacia vise à caractériser de manière quantitative et qualitative les Produits, Équipements, Matériaux, Déchets de l'opération de démolition de l'école ARC-EN-CIEL et de logements voisins située à Chatillon (92)

Il s'agit d'un projet de démolition et le l'école est actuellement en activité, tandis que les logements sont vides. L'école (**secteur 1**) se développe au sein d'un bâtiment sur 3 niveaux pour une surface totale de 3 060 m². Les logements (**secteur 2**), murés, sont composés de 6 bâtiments sur 3 niveaux pour une surface totale de 2115 m². Ces derniers n'ont pas pu être visités, faute d'accessibilité.

Ce Diagnostic PEMD a également pour objectif d'identifier pour chaque gisement le potentiel de valorisation associé préconisé (réemploi, réutilisation, recyclage etc.) ainsi que de préciser les modalités de dépose et de conditionnement à mettre en œuvre.

Les produits, équipements et matériaux identifiés comme ayant un potentiel de réemploi font l'objet de fiches ressources, répertoriées dans le diagnostic ressource.

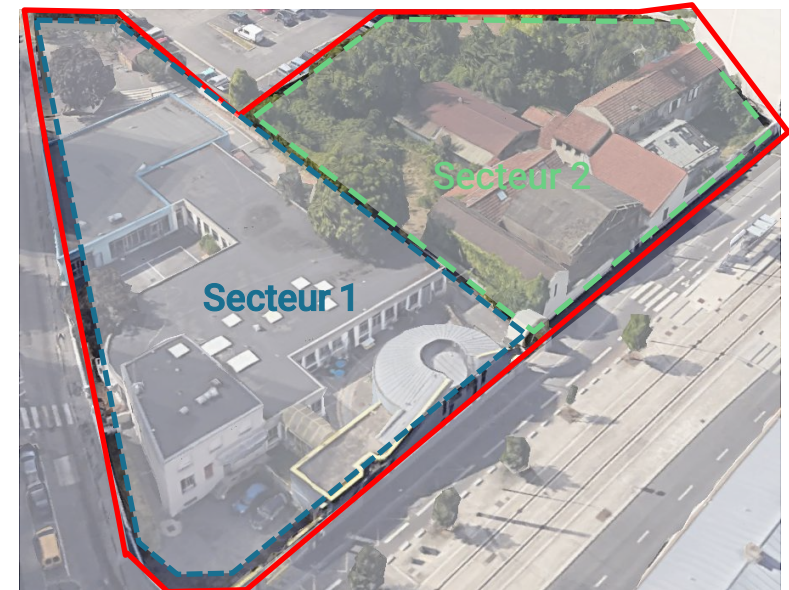
Le présent Diagnostic PEMD a été réalisé suite à l'audit du 21/04/2026 et s'appuie également sur les documents transmis par la société Vallée Sud Aménagement.

**Par application du Décret n° 2021-821 du 25 juin 2021 relatif au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments, le diagnostic PEMD est obligatoire pour toute opération de démolition, réhabilitation ou rénovation significative de bâtiment dont la surface cumulée de plancher de l'ensemble des bâtiments concernés est supérieure à 1000m².*

Maître d'ouvrage : Vallée Sud Aménagement
28, Rue de la Redoute – 92260 Fontenay-aux-Roses

Diagnostiqueur : Backacia FRANCE, 29b rue d'Astorg, 75008 Paris,
SIRET n° 91111891700010,

Assurance : SMABTP, contrat n° 7302000 valable jusqu'au : 31/12/2026



Vue aérienne du 92 avenue de Paris

ZONE D'ÉTUDE :

Bâtiment école : du SS1 au R+1

Bâtiment centre de loisirs : du RDC au R+1

Logements murés; logement de fonction
R+1 école: non audité

Faux-plafond non dégagés lors de la visite
car non démontable.

Cette mission de diagnostic PEMD comprend l'étude des éléments suivants :

- Analyse documentaire préalable :
 - Plan masse de l'école ARC-EN-CIEL et plan de cadastre
 - Diagnostics amiante avant démolition de l'école ARC-EN-CIEL réalisés par société ADX en date du 01/06/2023 :
 - Réf : MA2303034351
 - Descriptif amiante – CP Expertise-Diagnostic – Ref : A 1314241
 - Simulation thermique dynamique de l'école ARC-EN-CIEL réalisée par la société ALTEREA en date du 25/05/2020
 - Pré-diagnostic énergie réalisé par la société ALTEREA
 - Audit énergétique de l'école ARC-EN-CIEL
- Identification et caractérisation des produits, matériaux et déchets qui seront générés par l'opération.
 - Réalisation de la visite diagnostic in situ le 21/04/2026
 - Aucun sondage destructif n'a été réalisé pour valider les hypothèses d'identification des matériaux compte tenu de l'occupation des locaux / des diagnostics amiante incomplets / etc
- L'identification des filières de recyclage, de valorisation et d'élimination régionales des différents types de déchets sur la base des données de la FFB et de DÉMOCLÈS, ou de réemploi le cas échéant.
- La réalisation de "fiches matériaux" pour les gisements présentant un potentiel de réemploi.
- Point d'attention : Aucun plans de la partie logements ont été communiqués.

II. LA MISSION - LIMITE DE PRESTATION ET RÉSERVES

La mission de BACKACIA ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre ni une mission d'étude technique de démolition. La prestation ne comprend pas :

- La réalisation du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition ;
- La réalisation des diagnostics plomb et termites ;
- La prise en compte des encombrants des locaux occupés pouvant subsister dans les bâtiments ;
- Le terrassement des terres nécessaire à la purge des fondations ;
- La prise en compte des réseaux enterrés ;
- La prise en compte des arbres et végétaux du site ;
- L'identification des pollutions éventuelles du sol ;
- La réalisation de prélèvements ou d'analyses sur matériaux.

Dans le cadre de cette mission, les intervenants ont examiné uniquement les locaux et les volumes normalement accessibles, dont ils ont eu connaissance, soit par les plans, soit par la personne accompagnatrice et auxquels ils ont pu accéder dans les conditions normales de sécurité. Les parties d'ouvrage suivantes n'ont pas été inspectées et constituent des réserves du présent diagnostic :

- La partie logement étant murée, elle n'a pas pu être visitée. Les plans n'ont pas été communiqués.
- Le logement de fonction en R+1 de l'école n'a pas pu être visité.
- La totalité de l'école, à l'exception du logement de fonction, a pu être visitée

Les résultats du diagnostic présentent une part d'incertitude de 30% à prendre en considération.

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques générales du site – **Secteur 1 : Ecole et Centre de loisirs**

ANALYSE DU SITE

</

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques du bâtiment – Général – **Secteur 1 : Ecole et Centre de loisirs**



ANALYSE DU SITE	Niveaux	R+1
	Type toiture	Toiture deux pentes / toiture terrasse
	Mitoyenneté	Non
	ÉQUIPEMENTS / OBSERVATIONS	
	Type de chauffage	Collectif
	Équipements particuliers	Cuve à fioul
	Observations	La partie logement n’a pas pu être visitée

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques du bâtiment - Description de la structure - **Secteur 1 : Ecole et Centre de loisirs**

STRUCTURE	INFRASTRUCTURE
	• Présence de caves
	SUPERSTRUCTURE
ENVELOPPE	• Murs en béton non isolés • Murs en PVC côté réfectoire • Maçonnerie (parpaing) • Murs en PVC côté réfectoire • Planchers ○ Dalles Béton lourd armé non isolé
	FAÇADES
	• Centre de loisir : faïence
	TOITURE
	• Toitures terrasses munies d'une étanchéité bitumineuse et de gravillons d'étanchéité • Complexe toiture métallique zinc • Toiture 2 pans tuiles • Tôles PVC
	ISOLATION
	• Laine de verre

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques du bâtiment - Description du second-œuvre - **Secteur 1 : Ecole et Centre de loisirs**

SECOND OEUVRE	CLOISONNEMENT	
	- Cloisons en brique plâtrière - Cloisons démontables en bois - Carreaux plâtre	- Cloisons semi-vitrées - Parois en béton + plâtre
	MENUISERIES	
	- Portes bois Châssis bois - Portes métalliques vitrées	- Stores PVC - Fenêtre double vitrage châssis métallique
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS	
	- Carrelage - plinthes carrelées / plinthes PVC	- Dalles de sol PVC - Faïence - Peinture
	ÉQUIPEMENTS	
	- Détecteurs incendie - Type de chauffage collectif	Chaufferie
	RÉSEAUX	
	- Canalisations métalliques - Canalisations PVC	Gaines métalliques de ventilation

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques générales du site - **Secteur 2 : logements avoisinants**

ANALYSE DU SITE

Vue d'ensemble du site					
Activités exercées		Habitations et ateliers			
Date de construction et/ou dernière date de réhabilitation		Début 1900 (Hypothèses).			
DIMENSIONS					
Plus grande Longueur	50 m	Plus grande Largeur	40 m	Plus grande Hauteur	8 m
Surface au sol		Environ 2 275 m²	Surface totale concernée par les travaux		Environ 3 245 m²

ANALYSE DU SITE	Niveaux	R+1
	Type toiture	Toiture deux pentes
	Mitoyenneté	Oui,
	ÉQUIPEMENTS / OBSERVATIONS	
	Type de chauffage	Chaudière individuelle dans chaque bâtiment
	Équipements particuliers	Présence de cuve à fioul (hypothèses)
	Observations	L'ensemble des bâtiments ne sont pas accessibles. Tous les éléments présents dans le rapport sont des hypothèses prises à partir de la visite des extérieurs.

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques du bâtiment - Description de la structure - **Secteur 2 : logements avoisinants**

STRUCTURE	INFRASTRUCTURE (Hypothèse)
	Fondation en moellons en pierre
	SUPERSTRUCTURE - Poutres métalliques pour les ateliers - Murs en béton - Murs en pierre (moellons) - Maçonnerie en bloc de béton - Murs en briques - Planchers - Dalles Béton lourd armé non isolé
ENVELOPPE	FAÇADES
	- Façade en pierre enduite - Bloc de béton enduite
	TOITURE
	Charpente en bois avec couverture en tuiles.
	ISOLATION
	Laine de verre

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Caractéristiques du bâtiment - Description du second-œuvre - **Secteur 2 : logements avoisinants**

SECOND OEUVRE	CLOISONNEMENT	
	- Cloisons en brique plâtrée - Cloisons en bois - Carreaux plâtre	Parois en béton + plâtre
	MENUISERIES	
	- Portes bois Châssis bois (hypothèses) - Portes métalliques vitrées	- Fenêtre double vitrage châssis métallique - Fenêtre simple vitrage châssis bois - Volet en bois
	REVÊTEMENTS INTÉRIEURS (Hypothèses)	
	- Carrelage - plinthes carrelées / plinthes PVC	- Dalles de sol PVC - Faïence - Peinture
	ÉQUIPEMENTS	
	Chaudière gaz individuelles dans chaque bâtiment d'habitation	
	RÉSEAUX	
	- Canalisations en fonte - Canalisations PVC	Tuyaux en cuivre

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Diagnostics réglementaires - Gestion du risque amiante



Un diagnostic amiante avant démolition a été réalisé par la société ADX en date du 01/06/2023. Les rapports sont référencés MA2303034351.

Partie d'ouvrage	Composant	MPCA
Ecole Rez de chaussée : Hall d'entrée; Circulation 1; Circulation 2; Dortoir 6; Réserve; Bureau 1; Bureau 2; Vestiaires	Sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol + colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol
Ecole Rez de chaussée : Classe 1; Classe 2; Classe 3; Classe 4; Classe 5	Sol	Matériau semi-dur de type dalle de sol + colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol
Bâtiments secteur 2 Ateliers	Toiture droite	Plaques ondulés fibres ciment
Bâtiments secteur 2 Ateliers	Bardage, porche, Baie vitrée	Mastic, plaque plastique fibrée, colle de carrelage, Joint gain galva
Bâtiment secteur 2 Logements	Cheminée en toiture	Tubes ronds fibres ciment

Les quantités d’amiantes indiquées dans ce rapport sont issues de ce diagnostic et elles ne tiennent pas compte d’éventuelles contaminations par contact de l’amiante (bois charpente sous plaques, bois ossature sous plaques....).

Pour information :

Sont concernés par le repérage des matériaux et produits contenant de l’amiante avant démolition les propriétaires de tout bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997, maisons individuelles comprises.

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Diagnostics réglementaires - Gestion du risque plomb

Un diagnostic plomb a été réalisé par la société GP Expertise en date du 31/07/2020. Ce rapport est référencé P1314242 et indique la présence de plomb.

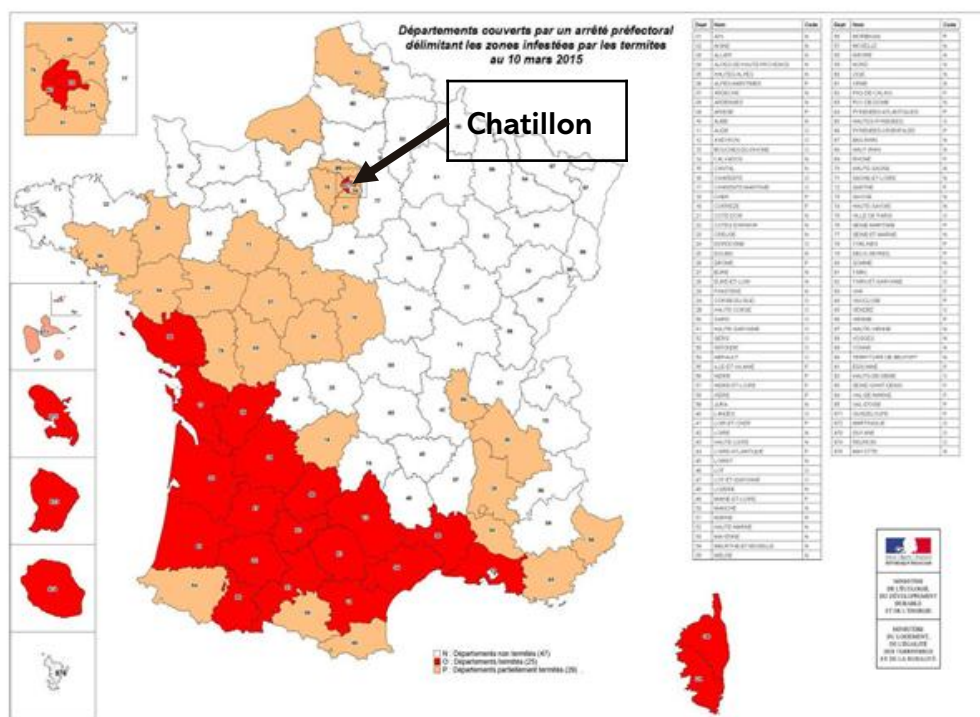
Partie d'ouvrage - Bâtiment secteur 2	Composant	Produit plombé
<i>Bâtiment 1 – Logement - RDC</i>	<i>Volets acier</i>	<i>Peinture</i>
<i>Bâtiment 1 – RDC – Bât 1 centre – Atelier 1, 2 – atelier cuisine</i>	<i>Fenêtre acier</i>	<i>Peinture</i>
<i>Bâtiment 1 – RDC – cage d'escalier</i>	<i>Rambarde acier</i>	<i>Peinture</i>
<i>Atelier 1, 2</i>	<i>Pilier acier</i>	<i>Peinture</i>
<i>Atelier 1, 2</i>	<i>Charpente</i>	<i>Peinture</i>
<i>Atelier 2 – bât 1 droite</i>	<i>Porte acier</i>	<i>Peinture</i>
<i>Extérieur</i>	<i>Charpente acier</i>	<i>Peinture</i>

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Diagnostics réglementaires - Gestion du risque termites

Aucun diagnostic termites n'a été réalisé ou porté à notre connaissance à ce jour. La commune de Chatillon (92320) est située dans une zone contaminée : Arrêté préfectoral 2004/355 du 22/12/2004

En cas d'éventuelle découverte de foyers de termites, L'entreprise travaux déclarera cette découverte au maître d'ouvrage qui fera réaliser le constat par un diagnostiqueur agréé avant toute incinération sur site.



Carte infestation termite -
Source : Observatoire
National Termite

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Diagnostics réglementaires - Caractérisation des enrobés

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les enrobés pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques). Par défaut ce matériau est considéré comme déchet inerte DI.

Pour information :

Si le seuil $\text{HAP} \leq 50 \text{ mg/kg MS}$:

- Valorisation à chaud ou à froid
- Élimination dans Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Si $50 \text{ mg/kg MS} \leq \text{seuil HAP} \leq 500 \text{ mg/kg MS}$

- Par défaut la valorisation est considérée comme impossible (possibilité de valorisation à froid uniquement sous condition de seuil cf. « guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux »)
- Élimination : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Si le seuil $\text{HAP} \geq 500 \text{ mg/kg MS}$

- Valorisation : impossible
- Élimination : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

III. ÉTUDE DOCUMENTAIRE SITE ET BÂTIMENT

Diagnostics réglementaires - Caractérisation de l'étanchéité de toiture

Aucune analyse n'a été réalisée ou portée à notre connaissance à ce jour sur les étanchéités de toiture pour caractériser la teneur en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et HCT.

Il conviendra, selon les résultats des analyses HAP et HCT de reclasser les quantités d'étanchéité de toiture considérées par défaut comme déchets non dangereux (DND) en déchets dangereux (DD).

INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION

Le bâtiment étant occupé, aucun sondage destructif n'a été réalisé pour valider l'approche qualitative et quantitative des structures. La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans fournis par la Maîtrise d'ouvrage.

Les structures enterrées (réseaux, etc) n'ont pas été caractérisées dans le cadre de ce diagnostic.

Le poids de certains équipements (mobilier, pompes, etc.) ont été estimés par des recherches bibliographiques ou bien selon des données issues du maître d'ouvrage. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude.

Pour la réalisation de ce diagnostic PEMD, nous avons pris comme hypothèses de calculs :

- D'une manière générale, il est souvent considéré que les matériaux peuvent être séparés et envoyés dans leur filière respective. Cependant, il est à noter que la réalité du chantier est parfois différente, et que les matériaux non séparables ou souillés seront parfois mis en benne DIB (déchet banal industriel).
- Epaisseur des enrobés extérieurs 5 cm. Ils sont classés en déchets inertes mais pourraient être déclassés selon leur taux de contamination aux HAP.
- Epaisseur des murs en béton : 20 cm
- BAES considérés sans accumulateurs au plomb.
- Présence d'amiante au sol du RDC de l'école et du centre aéré est amianté.
- Présence de carrelage sous tout le sol PVC amianté.
- Dans le logement de fonction au R+1 école : carrelage dans la cuisine et les sanitaires, parquet dans le reste du logement.
- Pas de faux-plafond dans les logements.
- Fenêtres du logement de fonction au R+1 école : double vitrage, avec un châssis PVC et des stores métalliques roulants.
- Cloisons non porteuses : briques plâtrières sauf dans la partie extension, où elles sont en BA13.
- Murs extérieurs avec isolation laine de verre de 5cm d'épaisseur.
- Les terres comptabilisées sont seulement les terres végétales, et non la terre de déblaiement. Excavation des terres végétales de 50 cm.
- 2 ml / m² de câbles ont été comptabilisés.
- Réseaux d'évacuation d'eaux vannes et eaux usées : PVC, tuyaux d'eau chaude, eau froide et de chauffage : cuivre.
- Comptabilisation de 200 prises / étage.
- Comptabilisation de chemin de câbles dans les circulations et salles de classe.

En l'absence de données sur les fondations et sur la dalle inférieure, Backacia a calculé un métré estimatif sur la base de notre retour d'expérience. Le calcul du volume exact de ces fondations et de la dalle avant démolition ne pourra être effectué qu'à partir de relevés de sondages.

- Epaisseur dalle inférieure estimée à 0.2 m

L'ensemble des bâtiments de la parcelle en friches ne sont pas accessibles. Le diagnostic a donc été réalisé en grande partie sur des hypothèses à partir de la visite des extérieurs.

Aucun sondage destructif n'a été réalisé.

La quantification des matériaux a été effectuée à l'aide des différents métrés réalisés sur site et sur plans satellites (google earth) du fait de l'absence de tous plans du projet.

Le diagnostic amiante a permis d'établir des hypothèses de matériaux présent dans les bâtiments.

Le poids de certains équipements (mobilier, pompes, etc.) ont été estimés par des recherches bibliographiques ou bien selon des données issues du maître d'ouvrage. Le tonnage de ces équipements représente une incertitude.

Pour la réalisation de ce diagnostic PEMD, nous avons pris comme hypothèses de calculs :

- D'une manière générale, il est souvent considéré que les matériaux peuvent être séparés et envoyés dans leur filière respective. Cependant, il est à noter que la réalité du chantier est parfois différente, et que les matériaux non séparables ou souillés seront parfois mis en benne DIB (déchet banal industriel).
- Epaisseur des murs en béton : 20 cm
- Epaisseur des moellons en pierre : 50 cm mur porteurs et 30 cm pour muret de séparation des parcelles.
- Les sols des pièces humides sont considérés en carrelage.
- Des plaques de BA 13 sont présentes pour les cloisons de distributions et les faux plafonds.
- Les fenêtres du logement de fonction au R+1 école sont double vitrage, avec un châssis PVC et des stores métalliques roulants.
- Certaines cloisons sont en briques plâtrières.
- Les murs extérieurs et les cloisons intérieures sont isolés avec de la laine de verre de 5cm d'épaisseur.
- Les terres comptabilisées sont seulement les terres végétales, et non la terre de déblaiement. Excavation des terres végétales de 50 cm.
- Les réseaux d'évacuation d'eaux vannes et eaux usées sont en PVC, les tuyaux d'eau chaude, eau froide et de chauffage sont en cuivre.
- Il a été considéré des éléments sanitaires (lavabos, sanitaires, et évier) à partir des plans du diagnostic amiante.
- Les escaliers de distributions ont été considérés en bois.
- Toutes les fenêtres en acier sont peintes avec de la peinture plombifère.
- Toute la charpente métallique est peinte avec de la peinture plombifère.

I. MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC PEMD

Déchets particuliers repérés in-situ - Retrait des blocs secours et des néons



Le retraitement des blocs secours et des néons est à prévoir dans le marché de déconstruction. Les quantités de ces produits seront considérées comme déchets dangereux et inscrits respectivement dans les catégories « sources lumineuses » et « autres DEEE contenant des substances dangereuses ». Ils devront être pris en charge par l'éco-organisme agréé ECOSYSTEM ou déposés dans un point de collecte partenaire pour valorisation.

II. INVENTAIRE PEMD

Inventaire des PEMD recensés lors de la visite de site

La grille récapitulative des PEMD repérés lors de la visite de site du 21/04/2026, triés en fonction du type de déchet, se trouve en annexe de l'envoi.

PRÉCONISATION POUR LA GESTION ET VALORISATION DES PEMD

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Nature des matériaux

Le présent rapport permet d'identifier et de quantifier l'ensemble des déchets que vont occasionner la démolition des bâtiments, selon la classification suivante. Les pictogrammes des déchets ci-dessous sont issus du site de la Fédération Française du Bâtiment (Source : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/pictos-dechets.html>)

Les déchets inertes (DI) sont des déchets qui ne subissent ni n'entraînent aucune modification physique, chimique ou biologique, sur ou avec le milieu avec lequel il est en contact.

Exemples de déchets inertes DI présents sur le chantier (liste non exhaustive) :



Les déchets non dangereux (DND) sont des déchets qui ne sont ni inertes, ni dangereux. Ils comprennent les déchets spécifiques tels que les déchets de plâtres ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE

Exemples de déchets non dangereux DND présents sur le chantier (liste non exhaustive) :



Les déchets dangereux (DD) sont des déchets qui présentent un risque pour l'environnement et/ou pour la santé humaine par leur toxicité, leur caractère polluant ou leur dangerosité. Un déchet inerte ou non dangereux souillé par un produit dangereux, est considéré comme déchet dangereux.

Exemples de déchets dangereux DD présents sur le chantier (liste non exhaustive) :



I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets secteur 1 et 2 - Ensemble des déchets – **AVEC TERRE VEGETALE**

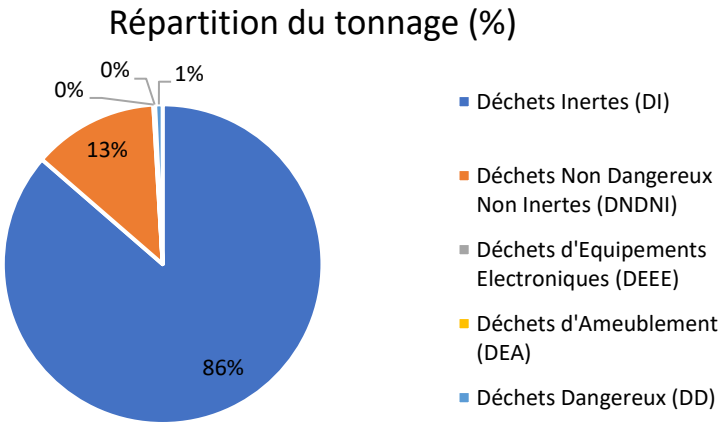


SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS
L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire - *Valeurs non contractuelles*

Type de déchets	Déchets Inertes (DI)	Déchets non Dangereux (DND)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Déchets Dangereux (DD)
Total (tonnes)	4345,5	631,4	4,5	5,0	55,2
Répartition du tonnage (%)	86,2	12,5	0,1	0,1	1,1
Taux de réemploi / réutilisation envisagé (%)	0,0	9,6	61,3		0,0
Taux de recyclage envisagé (%)	89,7	40,6	32,6		0,0
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

La démolition des bâtiments écoles et centre aéré et logements va générer environ 5 041,5t tonnes de déchets pour 5 175m² de plancher (y compris toiture) à démolir

Attention :
Les quantités estimées en DND ne tiennent pas compte des contraintes réelles du chantier : un pourcentage de DIB devra être appliqué.
Sur cette opération, ce pourcentage est estimé à 10% des DND.



I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

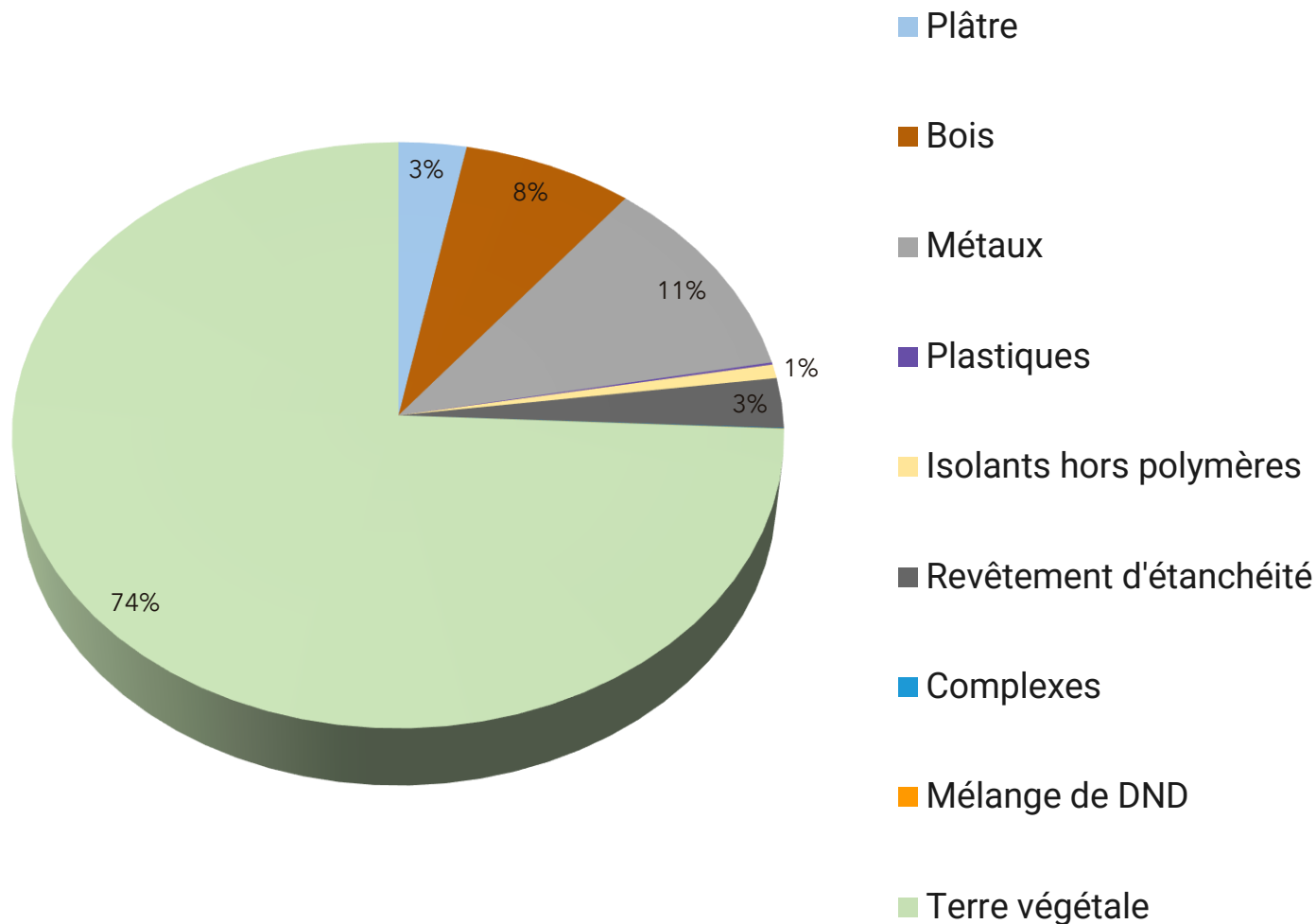
Synthèse déchets secteur 1 et 2 - Répartition des DND - **AVEC TERRE VEGETALE**



L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire (<i>Valeurs non contractuelles</i>).			
Type de déchets	Total (t)	Répartition du tonnage (%)	Valorisable via les filières indiquées ci-après
Plâtre	19,2	3,0	Oui sous certaines conditions
Bois	48,3	7,6	Oui
Métaux	71,9	11,4	Oui sous certaines conditions
Plastiques	0,8	0,1	Oui sous certaines conditions
Isolants hors polymères	4,8	0,8	Oui sous certaines conditions
Revêtements d'étanchéité	17,4	2,7	Oui sous certaines conditions
Complexes	0,2	0,0	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,0	0,0	Oui sous certaines conditions
Terre végétale	468,9	74,3	Oui sous certaines conditions
TOTAL DND	631,4	100,0	

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets secteurs 1 et 2- Répartition des DND - **AVEC TERRE VEGETALES**

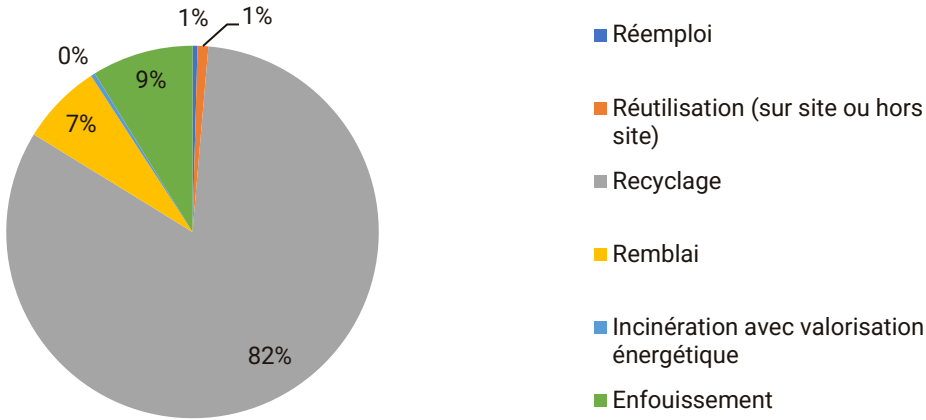


I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets bâtiment écoles et centre aéré et logements avoisinants - Répartition des modes de gestion des ressources et déchets – **AVEC TERRE VEGETALE**

L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire (<i>Valeurs non contractuelles</i>).		
Mode de traitement	Total (t)	Répartition du tonnage (%)
Réemploi	21,7	0,4
Réutilisation	47,0	0,9
Recyclage	4154,8	82,4
Remblai	355,8	7,1
Valorisation énergétique (incinération)	18,8	0,4
Elimination (enfouissement)	443,4	8,8
Total	5041,6	100,0

Répartition des modes de gestion des ressources et déchets



Synthèse Mode de traitement	Total (t)	Répartition du tonnage (%)
Valorisation matière (réemploi réutilisation recyclage)	4223,5	83,8
Déchets valorisés (Inclus remblai et valorisation énergétique)	4598,1	91,2

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets secteur 1 et 2 - Ensemble des déchets – **SANS TERRE VEGETALE**

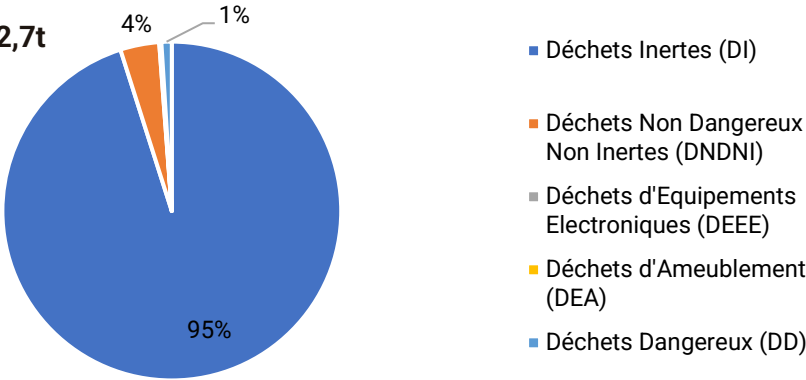


SYNTHÈSE DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS

L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire - *Valeurs non contractuelles*

Type de déchets	Déchets Inertes (DI)	Déchets non Dangereux (DND)	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	Déchets Dangereux (DD)
Total (tonnes)	4345,5	162,5	4,5	5,0	55,2
Répartition du tonnage (%)	95,0	3,6	0,1	0,1	1,2
Taux de réemploi / réutilisation envisagé (%)	0,0	8,4	61,3		0,0
Taux de recyclage envisagé (%)	89,7	71,1	32,6		0,0
Valorisable via les filières indiquées	OUI	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	cf. tableau suivant	NON

Répartition du tonnage (%)



La démolition des bâtiments écoles et centre aéré et logements va générer environ 4572,7t tonnes de déchets pour 5 175m² de plancher (y compris toiture) à démolir

Attention :
Les quantités estimées en DND ne tiennent pas compte des contraintes réelles du chantier : un pourcentage de DIB devra être appliqué.
Sur cette opération, ce pourcentage est estimé à 10% des DND.

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

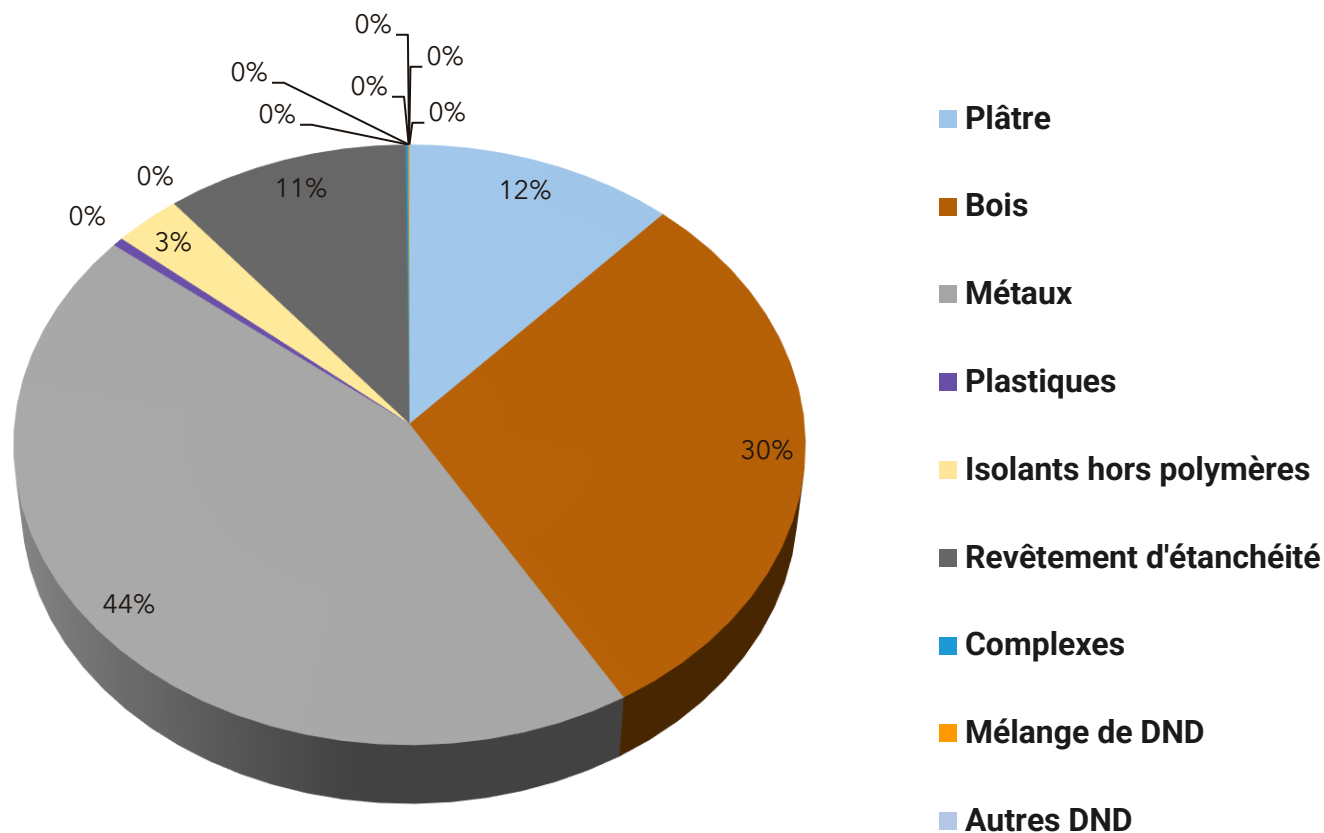
Synthèse déchets secteur 1 et 2 - Répartition des DND – **SANS TERRE VEGETALE**



L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire (<i>Valeurs non contractuelles</i>).			
Type de déchets	Total (t)	Répartition du tonnage (%)	Valorisable via les filières indiquées ci-après
Plâtre	19,2	11,8	Oui sous certaines conditions
Bois	48,3	29,7	Oui
Métaux	71,9	44,2	Oui sous certaines conditions
Plastiques	0,8	0,5	Oui sous certaines conditions
Isolants hors polymères	4,8	3,0	Oui sous certaines conditions
Revêtements d'étanchéité	17,4	10,7	Oui sous certaines conditions
Complexes	0,2	0,1	Oui sous certaines conditions
Mélange de DND	0,1	0,1	Oui sous certaines conditions
TOTAL DND	162,5	100,0	

I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets secteur 1 et 2 - Répartition des DND – **SANS TERRE VEGETALE**

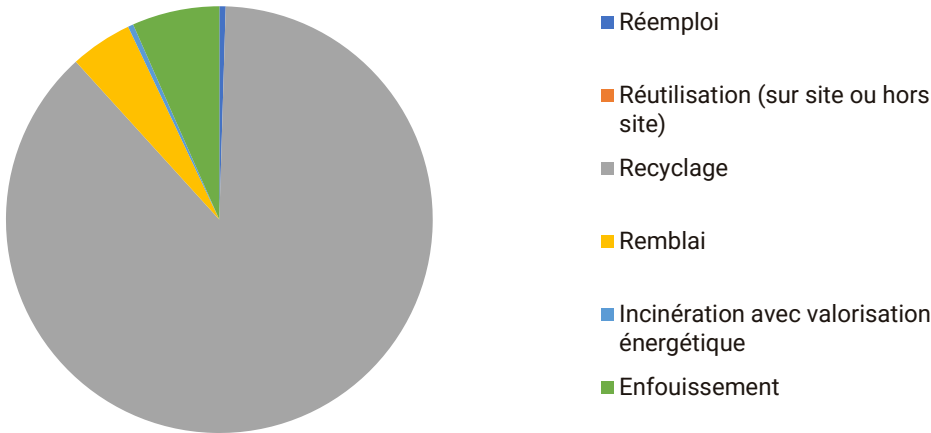


I. SYNTHÈSE QUANTITATIVE PAR FAMILLE DE MATÉRIAUX

Synthèse déchets bâtiment écoles et centre aéré et logements avoisinants - Répartition des modes de gestion des ressources et déchets – **SANS TERRE VEGETALE**

L'Entreprise vérifiera ces quantités au cours de la visite préliminaire (Valeurs non contractuelles).		
Mode de traitement	Total (t)	Répartition du tonnage (%)
Réemploi	21,7	0,5
Réutilisation	0,1	0,0
Recyclage	4014,2	87,8
Remblai	215,2	4,7
Valorisation énergétique (incinération)	18,8	0,4
Elimination (enfouissement)	302,8	6,6
Total	4572,7	100,0

Répartition des modes de gestion des ressources et déchets

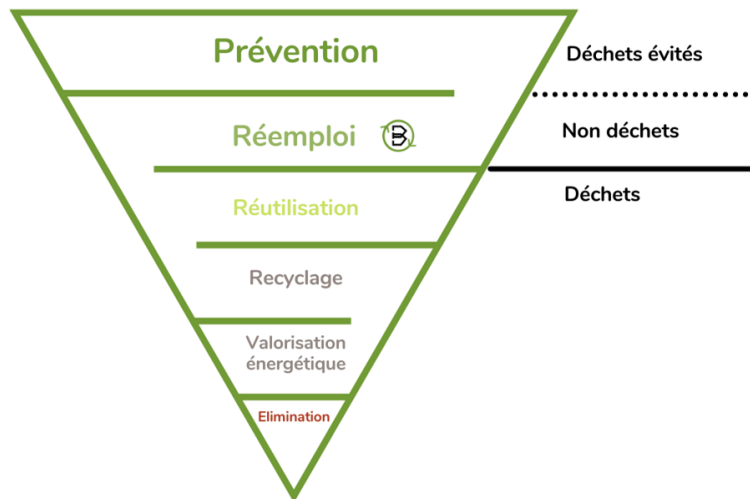


Synthèse Mode de traitement	Total (t)	Répartition du tonnage (%)
Valorisation matière (réemploi réutilisation recyclage)	4036,0	88,3
Déchets valorisés (Inclus remblai et valorisation énergétique)	4269,9	93,4

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES

Hiérarchisation des modes de traitement

La hiérarchisation des modes de traitements des déchets (réemploi / recyclage / valorisation / enfouissement) a été introduite par la directive européenne sur les déchets (n°2008/98/CE), et reprise dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, en plaçant la **prévention** comme priorité. A l'échelle d'un chantier de démolition, cette hiérarchisation se traduit de la manière suivante :



Les différents types de réemploi :

Réemploi IN-SITU : Intégration des produits issus de la déconstruction d'un bâtiment dans le projet de construction du bâtiment neuf sur le même terrain. Les produits sont conservés dans une zone tampon en attendant leur réemploi.

Réemploi EX-SITU : Le réemploi des produits issus de déconstruction a lieu sur un projet différent du bâtiment d'origine. Ils peuvent être stockés ou livrés directement sur le nouveau projet sur le principe d'un flux tendu.

Gain environnemental du réemploi :

Contrairement à la réutilisation et au recyclage, le réemploi n'entraîne **aucune modification du produit**.

Cela en fait la pratique la plus vertueuse pour l'environnement, puisqu'aucun intrant d'énergie ou de matière n'est nécessaire à la poursuite du cycle de vie du produit.

Réemploi, réutilisation, recyclage : quelles différences ?

Selon le Code de l'Environnement

RÉEMPLOI



Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui **ne sont pas des déchets** sont utilisés de nouveau pour un **usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus**.

RÉUTILISATION



Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

RECYCLAGE



Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

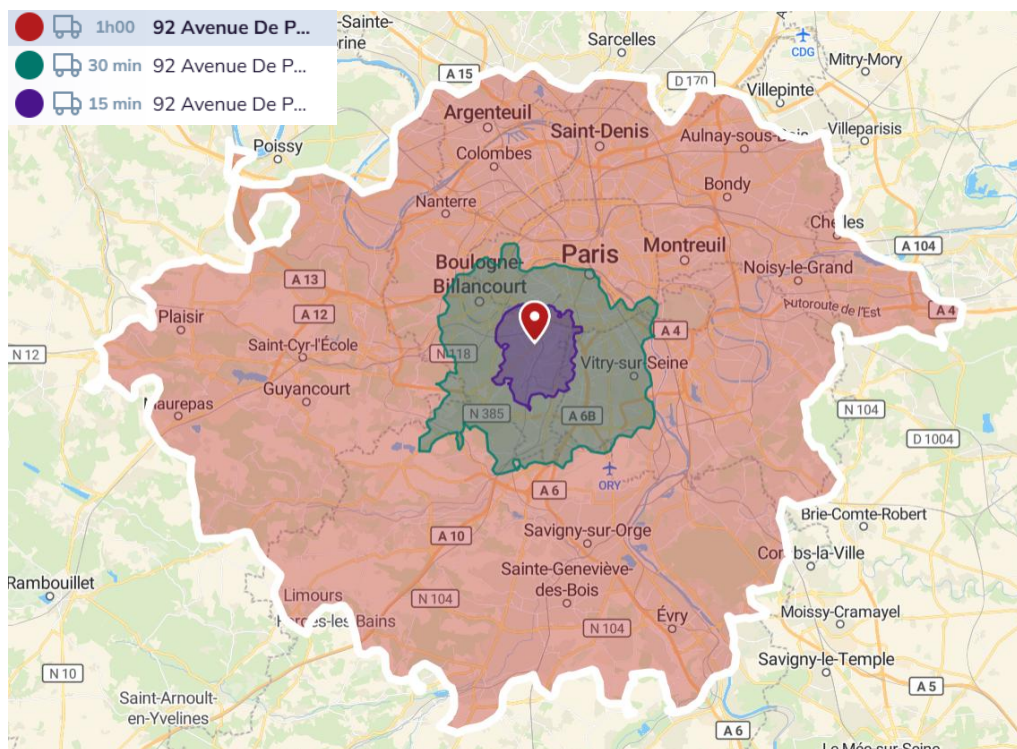
II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Isochrone des filières de valorisation

Backacia sélectionne les filières de valorisation locales à l'aide des isochrones suivantes afin de minimiser le transport entre l'opération et les exutoires limitant ainsi l'impact environnemental.

Nous avons donc étudié les isochrones de temps de trajet jusqu'à 60 min afin de cibler les filières les plus intéressantes.

Nota : du au moratoire en cours sur la REP, nous ne pouvons pas assurer que les centres de revalorisation reprennent les déchets gratuitement.



Source : <https://www.smappen.fr/app/>

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
BÉTON	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>TERSEN L'HAY LES ROSES</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 07 63 74 06 56 Email :
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
TUILES, BRIQUES, CARRELAGE	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>SMS Société des Matériaux de la Seine</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 01 69 80 10 80 Email : mariejose.leal@colas.com
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales



GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
MENUISERIES VITRÉES	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>REVIVAL Ivry-sur-Seine</u>	10 km	IVRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 45 21 06 25 Email : aicha.messafri@derichebo urg.com
	<u>SADLOC</u>	19 km	VILLENEUVE-LE-ROI	Tel. : 01 49 61 00 20

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
BOIS NON TRAITÉ	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>SMS Société des Matériaux de la Seine</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 01 69 80 10 80 Email : mariejose.leal@colas.com
	<u>PAPREC GIDF Wissous</u>	15 km	WISSOUS	Tel. : 01 46 86 19 55 Email : bertrand.chellet@paprec.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
ISOLANT MINÉRAL	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>CEMEX GRANULATS IVRY</u>	8 km	IVRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 49 59 91 52 Email : caroline.biolley@cemex.com
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales



GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
PLÂTRE	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>TERSEN L'HAY LES ROSES</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 07 63 74 06 56 Email :
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
MATÉRIAU MÉTALLIQUE	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>TERSEN L'HAY LES ROSES</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 07 63 74 06 56 Email :
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales



GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
DND MÉLANGÉS	<u>TAÏS VEOLIA</u>	1,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 47 35 47 89 Email : sophie.angot@veolia.com
	<u>SMS Société des Matériaux de la Seine</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 01 69 80 10 80 Email : mariejose.leal@colas.com
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
DEEE	<u>DERICHEBOUR</u> <u>REVIVAL Châtillon</u>	2,5 km	CHATILLON	Tel. : 01 42 53 51 36 Email : aicha.messafri@derichebo urg.com
	<u>LUXO BENNES VITRY</u>	12 km	VITRY-SUR-SEINE	Tel. : 01 46 80 34 28 Email : jacinte.alves@luxobennes. com
	<u>ADS IDF NORD</u>	18 km	ROMAINVILLE	Tel. : 01 48 40 50 93 Email : contact@ads-idf.fr

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales



GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
BOIS DANGEREUX DÉCHETS DANGEREUX EN MÉLANGE	<u>EPUR Ile-de-France</u>	27 km	STAINS	Tel. : 01 49 71 14 20 Email : contact@epur.fr
	<u>EMTA</u>	48 km	TRIEL-SUR-SEINE	Tel. : 06 25 88 03 18 Email : pamartin@sarpindustries.fr
	<u>DEPOLIA</u>	78 km	MORET-SUR-LOING	Tel. : 01 60 74 00 20 Email : commercial@depolia.com

II. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - DÉCHETS

Identification des filières de valorisation locales

GISEMENT	CENTRE	DISTANCE	VILLE	CONTACT
AMIANTE	<u>SMS Société des Matériaux de la Seine</u>	6 km	L'HAY-LES-ROSES	Tel. : 01 69 80 10 80 Email : mariejose.leal@colas.com
	<u>ADS IDF NORD</u>	28 km	VIRY-CHATILLON	Tel. : 01 48 40 50 93 Email : abitach@ads-idf.fr
	<u>DEPOLIA</u>	78 km	MORET-SUR-LOING	Tel. : 01 60 74 00 20 Email : commercial@depolia.com

III. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - RÉEMPLOI

Identification des filières de réemploi locales

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des acteurs du réemploi en Ile-de-France.

	Nom de la structure		Fonctionnement		Localisation / Coordonnées						
Ressourceries	Emmaüs Coup de Main	Lieu d'accueil, de vie, d'activité et de solidarité fonctionnant uniquement grâce à la récupération d'objets	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	Place de la Porte de Montreuil, 75020 Paris		01 48 44 44 92	contact@coupdemain.org	emmaus-coupdemain.org
Ressourceries	La Bricollette	Ressourcerie sensibilisant les habitants d'un quartier à la réutilisation des objets plutôt qu'à leur destruction	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	41 Rue du Simplon, 75018 Paris			salut@labricollette.org	http://labricollette.org/
Ressourceries	La Petite Rockette	Ressourcerie collectant des objets et leur donne une seconde vie dans le but d'étendre leur durée de vie	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	125 Rue du Chemin Vert, 75011 Paris		01 55 28 61 18	contact@lapetiterockette.org	lapetiterockette.org
Ressourceries	La Ressource Belleville	Ressourcerie qui collecte, trie, nettoie, teste, répare et revend à prix solidaires tous les objets issus des dons.	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	50 Rue des Rigoles, 75020 Paris	Marie JOURDAY (Directrice de la Ressourcerie)	06 62 99 58 76	laressourcedebelleville@gmail.com	http://laressourcedebelleville.fr/
Ressourceries	La Ressourcerie Creative	Collecte et vente d'objets et matériaux à petits prix	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	95 Avenue du Général Leclerc, 75014 Paris		06 73 91 81 75	contact@laressourceriecreative.com	https://www.laressourceriecreative.com/
Ressourceries	Réseau Francilien du Réemploi (REFER)	Crée en janvier 2014, le Refer est un réseau régional composé de 38 associations (Ressourceries, recycleries et Emmaüs). Il accompagne le développement du secteur du réemploi solidaire en soutenant l'entraide, le partage et la coopération.	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris	125, rue du Chemin Vert - 75011, Paris.	Camille ROGNANT	06.63.58.54.11	camille.rognant@reemploi-idf.org	http://www.reemploi-idf.org/

III. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - RÉEMPLOI

Identification des filières de réemploi locales

	Nom de la structure		Fonctionnement		Localisation / Coordonnées						
Ressourceries	Antiquités Thierry May	Propose un vaste choix de matériaux anciens et d'antiquités	Réemploi / Réutilisation	Don	77	Fontainebleau	213 rue St Merry 77300 FONTAINEBLEAU		01 64 22 05 46	thmay@wanadoo.fr	http://www.thierrymay.com
Ressourceries	Broc'Antique	Brocante d'antiquités	Réemploi / Réutilisation	Don	77	Crécy-La-Chapelle	32 rue Deshuiliers, 77580 Crécy-la-Chapelle		01 64 63 85 75	broc.antique77@wanadoo.fr	
Ressourceries	APTIMA / Ressourcerie APTIPRIX	Traitement et valorisation des déchets, APTIMA participe et contribue à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources.	Recyclage	Don	78	Mantes-la-Jolie	26 impasse des Closeaux, 78200 Mantès-la-Jolie		01 30 33 06 65	ressourcerie.aptiprix@orange.fr	https://www.aptima.fr/
Ressourceries	Philippe Des Garets	Philippe Des Garets vous accueille sur son terrain de plusieurs hectares où il entrepose et vend matériaux et antiquités architecturales	Réemploi / Réutilisation	Don	91	Marolles-en-Hurepoix	5 Chemin de la Poste, 91630 Marolles-en-Hurepoix		01 69 14 80 01		
Ressourceries	La Fabric'a Ressourcerie	La Fabric'a Ressourcerie collectant vêtements, mobilier, bibelots, livres, vaisselle	Réemploi / Réutilisation	Don	92	Gennevilliers	25 Boulevard Beaumarchais, 92230 Gennevilliers		01 84 20 72 60	contact@lafabrica.community	http://ressourcerie.lafabrica.community/
Ressourceries	Le Cercle	Collecte et vente d'objets et matériaux à petits prix	Réemploi / Réutilisation	Don	92	Nanterre	24 Boulevard de la Seine, 92000 Nanterre		09 83 99 80 83	depotslecercle@gmail.com	https://www.lecercle-ressourcerie.com/
Ressourceries	2Mains Ressourcerie	Collecte les objets: meubles, électroménagers, textiles, vaisselle, jouets, livres, vélos... réutilisables qu'elle valorise, puis revend à petits prix.	Réemploi / Réutilisation	Don	93	Aulnay-sous-Bois	1/13 Rue Edouard Branly, 93600 Aulnay-sous-Bois		09 82 34 97 99	contact@2mains-asso.fr	ressourcerie-2mains.fr

III. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - RÉEMPLOI

Identification des filières de réemploi locales

	Nom de la structure		Fonctionnement		Localisation / Coordonnées						
Ressourceries	La Collecterie Ressourcerie	Une des ressourceries pionnières du traitement des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) par la rénovation et customisation des meubles en bois,	Réemploi / Réutilisation	Don	93	Montreuil-sous-Bois	34 Rue du Capitaine Dreyfus, 93100 Montreuil-sous-Bois		01 70 24 06 21	contact@lacollecterie.org	lacollecterie.org
Ressourceries	Approche	Collecte, valorise et revente à prix solidaires les produits valorisés. Boutique en ligne en construction	Réemploi / Réutilisation	Don	94	Saint-Maur-Des-Fossés	90bis Avenue Barbès, 94100 Saint-Maur-Des-Fossés		01 48 83 13 67	courrier@association-approche.com	http://association-approche.com/fr/ressourcerie_saint_maur_des_fosses.html
Ressourceries	La Pagaille	La Pagaille se donne pour objectif de limiter la production de déchets, en collectant tous les objets et matériaux dont leurs propriétaires n'ont plus besoin. Revalorisation, recyclage, récupération.	Réemploi / Réutilisation / Recyclage	Don	94	Ivry-sur-Seine	15 rue Ernest Renan, 94200 Ivry-sur-Seine		07 81 65 03 01 / 09 80 53 86 90	contact@la-pagaille.org	http://lapagaille.ouvaton.org/wordpress/
Ressourceries	L'Argentri	Collecte, Tri, nettoyage, réparation d'objets, mobiliers, revente à prix solidaires, sensibilisation aux enjeux environnementaux.	Réemploi / Réutilisation / Recyclage	Don	95	Argenteuil	9 rue de Liège, 95100 Argenteuil			recyclerieargentri@gmail.com	https://www.facebook.com/LArgenTri-100620088716603/
Ressourceries	Emmaüs Collecte	Collecte d'objets dont ramassage gratuit.	Réemploi / Réutilisation	Don	75	Paris			01 72 955 955		
Plateforme numérique	Co-Recyclage	Structure spécialisée dans le réemploi de mobilier	Réemploi / Réutilisation	Vente	93	Montreuil	2 Rue Franklin, 93100 Montreuil		01.84.25.80.53	contact@corecyclage.com	https://co-recyclage.com/
AMO et Plateforme numérique	Cycle Up	Plateforme nationale de réemploi des matériaux pour la construction et l'immobilier	Réemploi / Réutilisation	Vente	75	Paris	4 Rue Martel, 75010 Paris	Coline Blaison	01 44 07 67 38	coline.blaison@cyc-le-up.fr	https://www.cycle-up.fr/
AMO et Plateforme numérique	Backacia	Plateforme en ligne de petites annonces nationales de matériaux de réemploi du BTP	Réemploi / Réutilisation	Vente	75	Paris	22B rue des Taillandiers 75011		763741354	contact@backacia.com	https://www.backacia.com/

III. IDENTIFICATION DES FILIÈRES - RÉEMPLOI

Identification des filières de réemploi locales

	Nom de la structure		Fonctionnement		Localisation / Coordonnées						
Plateforme physique	Baticyle	Plateforme en ligne de vente de matériaux et d'équipements de construction d'occasion pour les professionnels du bâtiment.	Réemploi / Réutilisation	Vente	92	Gennevilliers	9 Quai des Gresillons, 92230 Gennevilliers		01 71 11 32 38	contact@baticycle.fr	https://baticycle.fr/
AMO et Plateforme numérique	Général Métal Réédition	Réemploi d'ouvrages métalliques	Réemploi / Réutilisation	Vente	95	Gonesse	3, rue des frères Montgolfie 95500 Gonesse			contact@generalmetaledition.fr	http://www.generalmetaledition.fr/reemploi-2/
Plateformes numériques	Leboncoin	Site web d'annonces commerciales	Réemploi / Réutilisation	Vente	75	Paris	85 Rue du Faubourg Saint-Martin, 75010				https://www.leboncoin.fr/L
Plateformes numériques	Readymader	Plateforme en ligne spécialisée dans les matériaux de construction d'occasion fondée par deux architectes	Réemploi / Réutilisation	Vente	75	Paris	46 Rue de Clignancourt, 75018 Paris			support@readymader.com	https://readymader.com/
Plateforme physique	Réavie	Réemploi de matériaux et emploi de personnes. Dispose de deux plateformes physiques en Ile de France.	Réemploi / Réutilisation	Vente	93	La Courneuve	66 bvd Pasteur, 93120 La Courneuve		06 01 00 19 27	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Plateformes numériques	Selency	Site de brocante en ligne	Réemploi / Réutilisation	Vente	75	Paris	52 Rue de Rivoli, 75004 Paris				https://www.selency.fr/
AMO et Plateforme éphémères	RéaVie	Prestations de diagnostic, d'inventaire, de curage et de dépose méthodiques d'éléments sur des chantiers de déconstruction, et présente à la vente des éléments anciens et contemporains à réemployer.	Réemploi / Réutilisation	Don	93	L'Île-Saint-Denis	13 quai du Châtelier, 93450 L'Île-Saint-Denis		06 01 82 86 85	contact@asso-reavie.fr	http://asso-reavie.fr/
Collecte et recyclage	Tricycle	Solutions de gestion et valorisation des déchets professionnels (entreprises, collectivités, BTP...)	Réemploi / Réutilisation	Don	92	Gennevilliers	120 Rue du Moulin de Cage, 92230 Gennevilliers		01 71 11 32 38	contact@tricyclecurage.fr	https://tricycle-environnement.fr/

IV. FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI

Mise en place d'une stratégie de réemploi

Nous avons identifié des éléments qui pourraient faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation.

L'attractivité de ces éléments semble suffisante et la dépose suffisamment aisée pour être réemployés.

Ce sont des éléments récurrents, de gisement homogène, de bonne qualité et techniquement facilement réutilisables.

Pour aller plus loin dans la démarche et ancrer le projet dans une dynamique d'économie circulaire, les fiches ressources dans le diagnostic ressource permettent d'établir les premières ambitions. Ces ambitions pourront être concrétisées en suivant différentes étapes de réflexion et de mise en œuvre tout au long du projet.

Voici des premières pistes d'action à mettre en place.

1. Arbitrage à réaliser par la MOA / MOE si du **réemploi in-situ** est possible (à réintégrer dans le projet)
2. Identification des **chantiers à proximité** qui pourraient être intéressés par les éléments listés au réemploi
3. Identification des **acteurs du réemploi dans la région** (source : <http://materiauxreemploi.com/>)
4. **Marketplace digitale pour la revente de matériaux de réemploi ex-situ**
 - [Backacia.com](https://backacia.com)

La mise en œuvre du réemploi demande également une prise en compte de la logistique. En ce sens, nous avons effectué un premier travail d'analyse des évacuations du bâtiment en page suivante.

IV. FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI

Analyse des évacuations du bâtiment ARC-EN-CIEL

ACCÈS 3 Avenue de Paris :

Largeur de passage : 150 cm



ACCÈS 3 Allée Vauban :

Largeur de passage : 145 cm



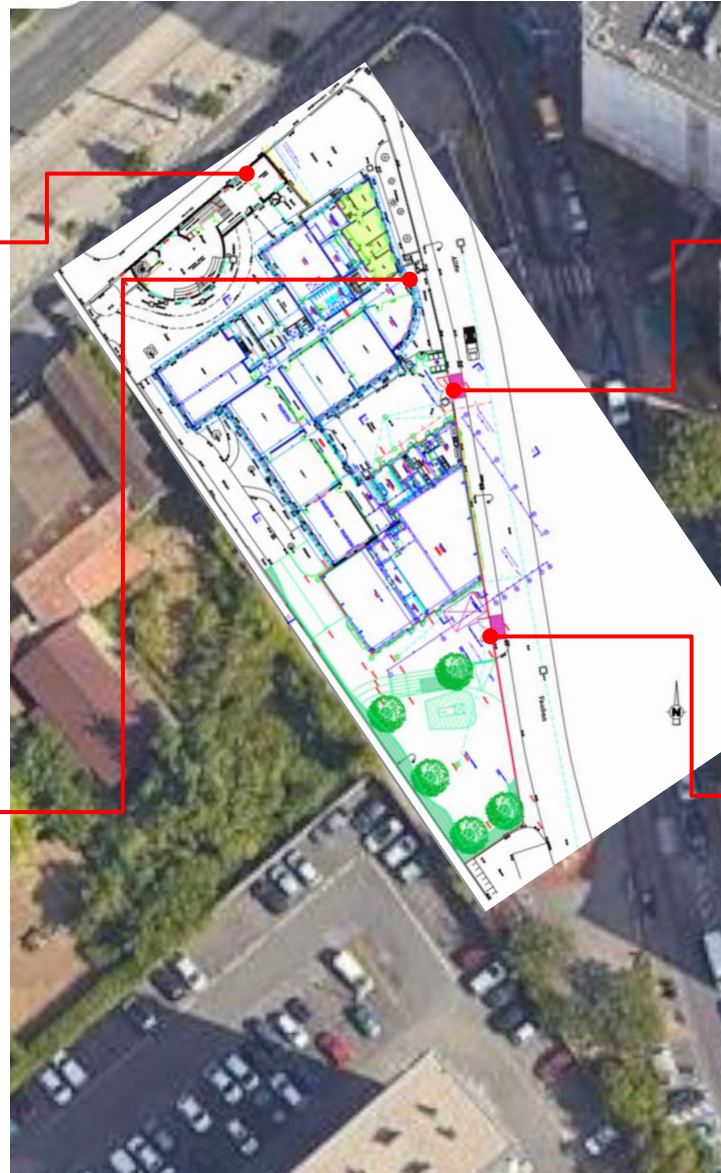
ACCÈS 1 Allée Vauban :

Largeur de passage : 307 cm



ACCÈS 2 Allée Vauban :

Largeur de passage : 307 cm



IV. FAISABILITÉ DU RÉEMPLOI

Analyse des évacuations du bâtiment



1 2

ESCALIERS :

N°1 : du SS1 au R+1

N°2 : du RDC au R+1

Passage : 110 cm

Porte d'accès : P90



IV. IDENTIFICATION DES MATÉRIAUX ÉLIGIBLES AU RÉEMPLOI

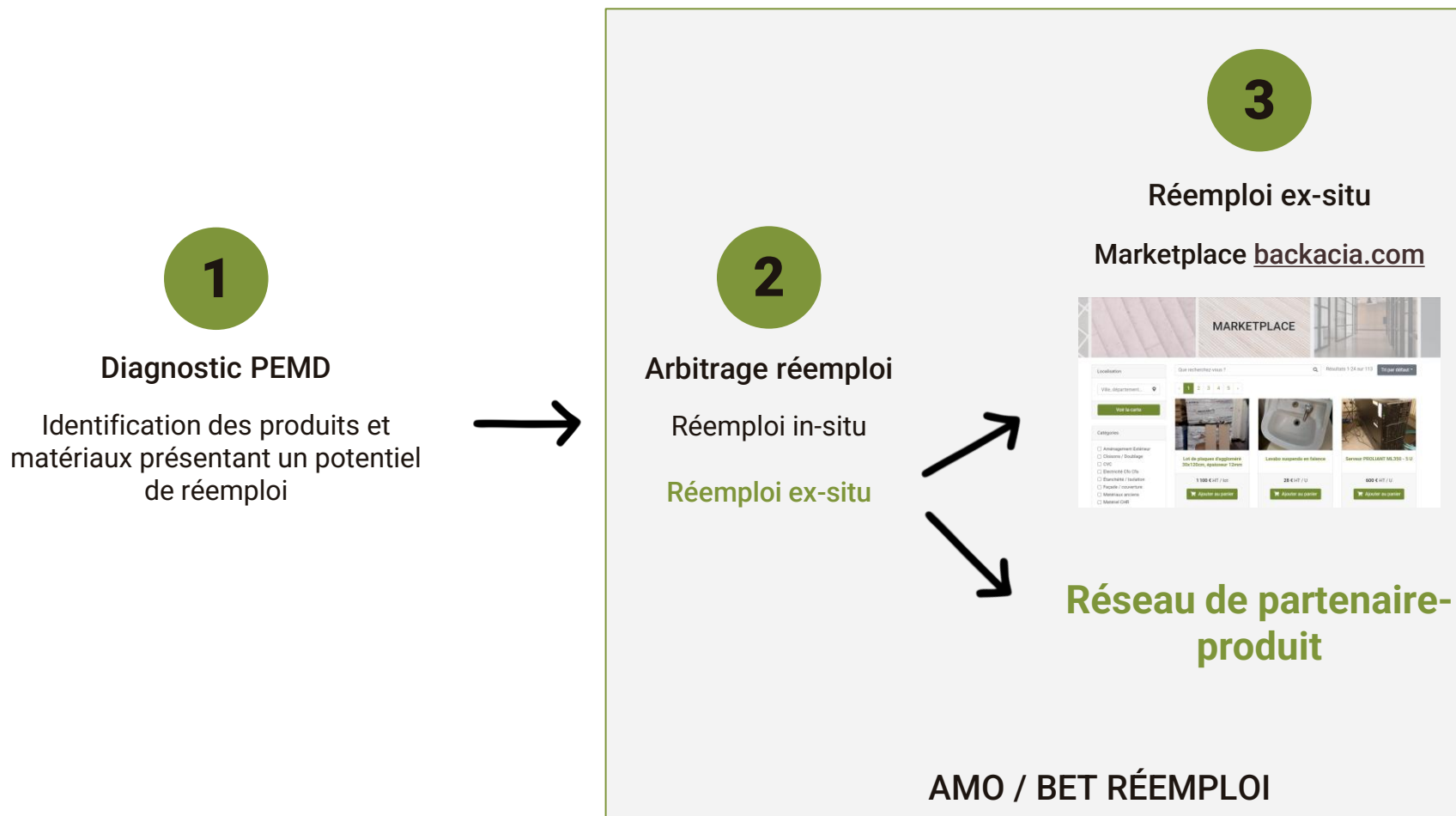
Matériaux inertes

Stratégie de réemploi / réutilisation pour les matériaux inertes du site :

Les terres végétales peuvent être réemployées sur site pour les nouveaux aménagements paysagers. En effet, une partie de la terre présente sur le site accueille déjà de la végétation, c'est donc une ressource tout à fait adaptée pour conserver sa fonction initiale.

Sous réserve d'absence de contamination des sols, les terres inertes n'ayant pas cette fonction peuvent également être valorisées de la même façon après apport de matière organique. Enfin, les terres et gravats inertes peuvent être utilisés en remblais (VRD, comblement de sous-sol...).

Backacia vous accompagne dans le réemploi des produits et matériaux issus de votre opération de travaux.



CONCLUSION

L'objectif de ce Diagnostic PEMD est d'identifier d'une part les différents types de ressources et déchets générés par l'opération ainsi que les filières de valorisation correspondantes et d'autre part, d'identifier les composants destinés à être réemployés ainsi que de préciser les procédés logistiques à mettre en œuvre en ce qui concerne la faisabilité technique de la déconstruction.

Important : Suite à la diffusion de ce rapport, et conformément à l'arrêté du 26 mars 2023, nous rappelons que le maître d'ouvrage a l'obligation de déposer (ou de déléguer le dépôt) du formulaire CERFA N° 16287*01 et ce au plus tard avant la passation des marchés de travaux.

En fin de chantier, l'obligation réglementaire porte également sur la transmission du formulaire CERFA de récolement N°16288*01. Il est à noter que ce dépôt final peut également être délégué à l'entreprise en charge des travaux, qui sera également l'interlocuteur idéal pour communiquer les indicateurs relatifs au traitement des déchets de chantier.

Une estimation de la réemployabilité a été réalisée, fondée sur l'expertise de Backacia et sur notre expérience en revente de composants de réemploi.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la conduite d'une opération de réemploi, des procédés de déconstruction précautionneuse pour chaque gisement devront être appliqués, tout comme des précautions en termes de conditionnement.

La solution la plus vertueuse consiste à concevoir et intégrer dans votre projet les ressources identifiées sur site. En cas d'impossibilité ou d'incompatibilité entre les ressources disponibles et le programme, **Backacia peut vous accompagner pour le déploiement de la stratégie réemploi sur votre chantier et pour la prise en charge des composants en vue de réemploi EX-SITU.**

N'hésitez pas à nous solliciter pour plus d'informations.

Adele VANHECKE

adele.vanhecke@backacia.com

+33 (0)7.63.74.13.54



Lauren OHAYON

lauren.ohayon@backacia.com

+33 (0)7.59.73.98.83

ANNEXES



- Déchets Inertes (DI)

Arc-en-ciel		Quantité 
		Poids en tonnes
Déchets inertes (DI)	Béton	3466,4037
	Briques	95,0900
	Tuiles et céramiques	63,7074
	Verre (sans cadre ou montant fenêtre)	6,3566
	Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron	32,9940
	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	0,7500
	Terres et pierres	677,6000

DÉTAIL PAR FAMILLE DE DÉCHETS



- Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI)

Arc-en-ciel			Quantité 
			Poids en tonnes
Déchets non dangereux non inertes (DNDNI)	Plâtre	Plaques et carreaux	19,1669
	Bois	Bois A	2,6000
		Bois B : BR2	45,6540
	Métaux	Cuivre	3,7450
		Aluminium	3,1223
		Ferreux	68,4838
		Zinc	3,7500
	Plastiques	PVC	0,7735
	Matériaux isolants hors isolants polymères	Laines minérales de verre	4,8036
	Revêtement d'étanchéité	Revêtements d'étanchéité bitumineux	17,3500
	Complexes	Complexes plâtre + isolant	0,1700
	Divers	Mélange de DND listés ci-dessus	0,0896
		Terre végétale	468,9000



- Déchets d'Équipements Électrique et électronique (DEEE) et Déchets d'Ameublement (DEA)

Arc-en-ciel		Quantité 
		Poids en tonnes
Déchets d'équipements	Equipements sanitaires (lavabos, éviers, WC ...)	2,6272
	Génie climatique (chauffage, ventilation, climatisation)	2,0942
	Equipements de chauffage, climatisation ou frigorifiques contenant des fluides frigorigènes dangereux	0,1200
	Matériel industriel ou mobilier	5,0200
	Câbles	0,5619
	Equipements divers (ascenseurs, armoires TGBT ...)	1,1118
	Déchets d'équipements électroniques	Luminaires (tubes fluorescents, lampes à décharges, lampes à LED)
		Electroménagers



- Déchets Dangereux (DD)

Arc-en-ciel			Quantité 
			Poids en tonnes
Déchets dangereux (DD)	Amiante	Amiante lié à des matériaux inertes	37,2691
		Autres types d'amiante lié	0,8140
		Amiante friable	0,2214
	Autres déchets dangereux		6,6700







Niveau européen

- Directive cadre déchets n°2008/98/CE du 19 novembre 2008, retranscrite dans l'article L.541-1 du Code de l'Environnement
Cette directive a établi un cadre européen de hiérarchisation des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention comme la première priorité de cette hiérarchie.

Niveau national

- **Loi n°75-633 du 15 juillet 1975** définissant le déchet comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
- Décret du 19 août 1977 sur les déchets générateurs de nuisances (art. 4 du décret n°2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du code de l'Environnement)
- Loi n° 88.1261 du 30 décembre 1988 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux
- **Loi n°92-646 du 13 juillet 1992**, qui complète et modifie les lois du 15 juillet 1975 et du 19 juillet 1976 (art. L.541-1 à L.541-3, L.541-39, L.541-49 du code de l'Environnement)
- Loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux (correspondance code de l'Environnement notamment)
- Décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route (articles L.541-7, L.541-8 du code de l'Environnement)
- Règlement des transports des matières dangereuses
- Arrêté du 29 Juillet 2005- article 5 suivi des déchets

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) n°2015-992 du 17/08/2015.

Cette loi met l'accent sur la réduction des déchets et donne la priorité à la prévention de leur réduction. Elle impose des seuils minima de valorisation des ressources secondaires et déchets du secteur du bâtiment : 50 % minimum de recyclage/réemploi des déchets ménagers et 70 % minimum de réemploi, recyclage et valorisation des matières de construction et démolition à l'horizon 2020.

- Décret n°94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages industriels (art. R.543-66 à R.543-74, L.541 du Code de l'Environnement)
- Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et son arrêté d'application du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments



- Code de l'Environnement - articles R 111-45 et R 111-46 déterminant les conditions de réalisation du diagnostic déchets
- Recommandation n° T2-2000, proposée par la Commission Centrale des Marchés, aux maîtres d'ouvrage publics, leur propose des moyens susceptibles d'adapter les pratiques du bâtiment à la réglementation sur les déchets et insiste sur la nécessité de leur valorisation.
- Recommandations aux maîtres d'ouvrage privés au travers de la norme NF P03001, qui prévoit un cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés privés.

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) 2020-105 du 10 février 2020

- « Art. L. 111-10-4.-Lors de travaux de démolition ou réhabilitation significative de bâtiments, le maître d'ouvrage est tenu de réaliser un diagnostic relatif à la gestion des produits, matériaux et déchets issus de ces travaux. Ce diagnostic fournit les informations nécessaires relatives aux produits, matériaux et déchets en vue, en priorité, de leur réemploi ou, à défaut, de leur valorisation, en indiquant les filières de recyclage recommandées et en préconisant les analyses complémentaires permettant de s'assurer du caractère réutilisable de ces produits et matériaux. Il comprend des orientations visant à assurer la traçabilité de ces produits, matériaux et déchets. En cas d'impossibilité de réemploi ou de valorisation, le diagnostic précise les modalités d'élimination des déchets.
- L'article L. 228-4 du code de l'environnement prévoit désormais : « *Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, [la commande publique] prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille au recours à des matériaux de réemploi ou issus des ressources renouvelables.* »

Niveau régional et départemental

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (régional)
Règlement sanitaire départemental

Principales interdictions

- **Brûler les déchets sur le chantier** (issus des principes généraux institués notamment par les lois n°61-842 du 2 août 1961 et n°92-646 du 13 juillet 1996).
- **Abandonner ou enfouir des déchets** quels qu'ils soient (même inertes) dans des zones non contrôlées administrativement comme par exemple les décharges « sauvages », ou même les chantiers.
- **Mettre en centre de stockage de classe III des déchets non «inertes»** (issus de la loi 92-646 du 13 juillet 1992),



